

RÈGLEMENT PARTICULIER

du 9ème Tournoi National Ecobad de Cognac (27 et 28 Avril 2019)

1. Les juges-arbitres sont Olivier GUILLET, Frédéric RIVAULT-PINEAU et Cédric LAFOREST. Le tournoi est autorisé par la F.F.Bad sous le numéro : (18.NAQU.16/TI.F./003)
2. 2.1 Cette compétition est un tournoi « Sénior », de ce fait, il est ouvert à toutes les catégories d'âge de Minime à V8 licenciés à la Fédération Française de Badminton de NC à N1 . Le samedi se joueront les simples et mixtes. Les doubles, eux, se joueront le dimanche.

2.2 Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article « 2.14 » du Règlement Général des Compétitions. Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.
Les prix en espèces sont interdits dans les compétitions organisées à l'intention des mineurs. Si un mineur atteint un rang ouvrant droit à un prix en espèces dans un tableau adultes, le montant est obligatoirement versé par chèque ou virement au représentant légal du joueur. Par la même occasion, si un jeune atteint un rang ouvrant à un lot avec une bouteille d'alcool, elle sera remplacée par une bouteille sans alcool ou par un autre lot sans alcool dans la mesure du possible. Sinon, le lot alcoolisé sera remis au responsable légal (loi Evin).
3. Tout volant touchant les infrastructures fixes (Structures, lampes, ...) sera faute. En revanche, tout volant touchant des structures mobiles (filin, etc...), sera faute en jeu et une fois let au service puis faute la deuxième fois.
4. La feuille d'inscription et le règlement devront obligatoirement être envoyés avant le 18 avril 2019, cachet de la poste faisant foi (**aucune inscription ne sera validée sans règlement**). Le tirage au sort aura lieu le 21 avril 2019. Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié au plus tard à cette date, il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale.
5. Les participants ne sont autorisés à faire qu'un tableau par jour.
Le montant est de 14 € pour un tableau, 20 € pour deux tableaux (ces tarifs comprennent la part fédérale imposée depuis le début de saison 2018/2019), le règlement par chèque (à l'ordre de COGNAC BADMINTON) et par club est fortement conseillé.
6. Les séries seront regroupées comme tel : Elite, Série 1, Série 2, Série 3 etc... Les regroupements en poules seront réalisés en fonction du CPPH des joueurs (J-14 soit à la date du 13/04/2019), et en tenant compte du nouveau RGC, qui sera affiché dans la salle, et de son article 3.2.1.5 :
 - Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. (Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5)).
Cas particulier : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).

La série « Elite » ne sera ouverte qu'aux joueurs classés N1. Pour des raisons d'intérêt sportif, si le nombre d'équipe minimum requis (soit 5 équipes par tableau) n'est pas atteint en Elite, la série sera annulée dans le tableau concerné, et les joueurs (joueuses) seront basculés dans la Série 1.

7. Les têtes de séries seront validées par les juges-arbitres à l'aide du CPPH de la FFBad au 13 Avril 2019.
8. Les matches se joueront au Complexe Omnisports des Vauzelles (rue des Vauzelles à Chateaubernard / coordonnées GPS : 45°41'14.6"N 0°18'20.4"W ou 45.687377, -0.305672) avec 17 terrains au total.
9. En cas de forfait d'un(e) participant(e) ou d'une paire:
 - Il (elle) pourra être remplacé(e), dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premiers joueurs ou première(s) paire(s) inscrit(e)s sur la liste d'attente qui permet de garantir l'intérêt sportif du tableau.
 - Il doit nous spécifier si son (sa) partenaire prévu(e) accepte d'être « en recherche » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (joueuse) restant(e) sera également retiré(e) du tableau pour laisser la place à une nouvelle paire.

10. Les tableaux (SH, SD, DH, DD et DMx) comporteront une première phase qualificative en poules suivie d'une phase en élimination directe (poules de 4 et 5 en priorité avec 2 sortants minimum par poule).
11. Le nombre de matchs est limité (environ 370 le samedi et 325 le dimanche). En cas de quantité de matchs trop important, une liste d'attente sera constituée. La priorité étant donnée à l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription accompagnée du règlement.
 12. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des juges-arbitres et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs peuvent être lancés avec 1h d'avance en début de journée, et voir même plus une fois tous les joueurs arrivés.
 13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes, boissons, serviette...).
 - Seule une tenue en accord avec les règles fédérales permettent à un joueur ou un entraîneur d'accéder à un terrain (sous peine de sanction dans le cas contraire). Les joueurs devront porter des tenues conforme avec le Règlement Général des Compétitions. En particulier, les surnoms, diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFbAD (nom du club, vile, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur le maillot des joueurs. Seuls les joueurs NC dans toutes les catégories seront avertis, et une tenue adéquate leur sera demandé sans sanction. (Voir article 3.1.C2. Du R.G.C. Qui sera affiché dans la salle)
 14. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de **5 minutes**, pourra être disqualifié par les juges-arbitres.
 15. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée **immédiatement** après la fin du match.
 16. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, les joueurs feront appel au JA. Néanmoins, sur demande des joueurs auprès de la table de marque et sous validation d'un JA, un arbitre ou arbitre stagiaire pourra être désigné à tout moment du tournoi. Si aucun arbitre n'est disponible, un bénévole pourra éventuellement assurer les fonctions de scoreur en accord avec les joueurs concernés.
 17. Les joueurs disposent de **3 minutes à compter de l'annonce de leur match** pour se rendre sur le terrain, tester les volants, se préparer, changer de tenue et débiter le jeu, ils devront commencer par le test des volants.
 18. Le plateau de jeu est réservé aux JA, aux organisateurs, aux joueurs et 2 coachs maximum par équipe. Ces derniers devront se placer sur les chaises disposées à cet effet.
 19. Conformément au règlement général des compétitions, le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord des intéressés. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
 20. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôleur.
 21. Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront **en concertation avec le juge-arbitre**, qui leur donnera un horaire précis de retour maximum dans la salle. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence et indiquer son retour à la salle sans quoi le joueur sera toujours considéré absent. Le joueur sera tenu entièrement responsable s'il arrive après l'heure décidée avec le juge-arbitre, et pourra être déclaré forfait si son match est appelé après cet horaire.
 22. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Forza S6000 pour les plumes et Yonex Mavis 2000 pour les plastiques).
 23. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif). Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié, dans un délai de 5 jours maximum après le tournoi, par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) à adresser au secrétariat de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton (sous peine de sanction fédérale), par voie postale (Maison Régionale des sports – 2 avenue de l'université – 33400 Talence) ou électronique (contact@lnaqbad.fr).
 24. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte ou détérioration d'objets.
 25. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les zones de circulation des tribunes et l'accès au plateau sportif avec leurs sacs et de respecter la propreté des tribunes, des communs et des vestiaires mis à leur disposition. Les joueurs devront jeter leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet. Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.
 26. Les personnes refusant d'être prises en photo et/ou de paraître dans quelconque média devront en faire part à la table de marque.

27. Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
28. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Les juges-arbitres ont la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas. Les décisions des JA sont sans appel.